



## Déclaration liminaire CHSCT 974 du 10 décembre 2018 Spécial Incidents au bureau du Port

Ce jour, un CHSCT spécial se tient dans l'urgence suite à une situation critique sur le site douanier du Port. Après deux annulations successives, à la dernière minute, de tenue de séance plénière, et en ce jour prévu de manifestations, nous sommes satisfaits que, cette fois, la réunion n'ait pas été annulée et espérons que cette séance plénière satisfasse les attentes de chacun.

Le mouvement populaire des « gilets jaunes » a débuté le 17 novembre 2018. Il a pris rapidement de l'ampleur et les axes routiers réunionnais, déjà bien encombrés, se sont vus rapidement engorgés. Les écoles ont été fermées dès le 19 novembre.

Des barrages routiers, augmentant de manière exponentielle les délais de déplacement, ont été érigés. Nous précisons ainsi que certains agents ont mis 4 heures pour rentrer chez eux, d'autres ayant terminé le chemin à pied, forcés d'abandonner leur véhicule. Parallèlement, des violences ont vu progressivement le jour : racket, caillassages, intimidations, menaces, rendant l'atmosphère très anxiogène.

Les routes n'étaient plus sûres et les agents des Finances, petites mains du Gouvernement incriminé, étaient potentiellement en danger.

Si le directeur régional des douanes de La Réunion a été très réactif pour instituer des dispositions dans le cadre du mouvement des « gilets jaunes », nous estimons qu'elles étaient insatisfaisantes et minimalistes.

Dans ce contexte insurrectionnel, les agents, dont les enfants étaient concernés par les fermetures d'établissements scolaires et de garde, ont pu, dès le lundi 19 novembre, utiliser des jours de Garde d'Enfant mais, soulignons le, uniquement pour celles et ceux qui n'avaient pas épuisé leurs droits. Tous les autres qui n'étaient pas en télétravail et sauf à prendre des CA, RH, ou JNC, étaient contraints de se rendre sur leur lieu de travail au péril de leur intégrité physique et dans un état de stress parfois très profond.

Devant les difficultés rencontrées et les risques encourus par les agents essayant de prendre leur service, peut-être aussi parce qu'il a pris conscience du manque d'équité de ses décisions, probablement également suite à l'insistance syndicale et l'incompréhension générale concernant le dispositif mis en place, le directeur régional des douanes de La Réunion a ensuite permis, sous réserve d'un service minimum, le bénéfice d'Autorisations Exceptionnelles d'Absences. Or, ce dispositif demeurerait



opaque, engendrant un sentiment de culpabilité. Les agents, déjà très impactés par les événements et les difficultés de ravitaillement, étaient dans l'incertitude quant aux conséquences induites de l'octroi des AEA sollicitées. De nombreux agents ont donc bravé les dangers et leurs angoisses pour se rendre sur leur lieu de travail.

C'est dans ce contexte de culpabilisation, que se sont déroulés, le 3 décembre 2018, de graves événements sur le site douanier du Port.

Le rond point situé à l'entrée du Port et à proximité du site était bloqué par des "gilets jaunes".

Les agents, en proie à un stress quasi permanent depuis deux semaines pour se rendre au travail (crainte de plusieurs heures pour faire le trajet domicile/travail, caillassage, racket ...), ont vu arriver des forces de police et anti-émeutes.

Des détonations se sont faites entendre et les collègues ont constaté l'arrivée de nombreux manifestants venus porter main forte à leurs homologues.

Rapidement, les échauffourées ont pris de l'ampleur et les "gilets jaunes" se sont rapprochés du site douanier du Port, quartier difficile situé à la limite de la ZUS.

Les entreprises à proximité ont fermé leurs portes, après avoir pris soin de demander à leurs employés de quitter les lieux afin de se mettre en sécurité. Certains ont alerté les collègues douaniers sur la dangerosité de la situation qui en ont référé à plusieurs reprises à leur chef de service, lui demandant l'autorisation de quitter le bureau.

Ce dernier n'a pas semblé prendre la mesure de la gravité des événements et n'a pas pris la peine de constater les faits par lui même.

Des manifestants très motivés, et voulant manifestement en découdre avec les forces de l'ordre, sont arrivés aux abords du site douanier.

Des agents, constatant l'inertie de leur hiérarchie et son mépris face à leur frayeur, et considérant qu'elle n'était, au cas présent, pas apte à les protéger, se sont substitués à elle en prenant la seule décision qui s'imposait alors : quitter dans les plus brefs délais le site. Un droit de retrait a été exercé et le chef du service n'a émis aucune opposition au souhait des agents de quitter immédiatement le bureau.

La suite leur a donné raison, puisque ceux qui sont restés ont dû attendre, témoins des exactions, leur exfiltration par les forces de l'ordre.

Le site douanier a été directement visé par les manifestants, occasionnant des dégâts comme l'incendie de 3 véhicules douaniers, une tentative d'effraction et d'incendie du bâtiment.

De fait, les agents, dont certains éprouvaient des scrupules à avoir sollicité des AEA, se sont sentis méprisés dans ce contexte insurrectionnel et ont éprouvé un sentiment d'abandon face à l'incapacité du responsable du bureau du Port à gérer cette situation de crise.



Nous tenons également à souligner que, de part son silence, l'adjoint au chef du bureau a été complice de la minimisation de la gravité des événements engendrant la situation que nous connaissons.

A cela s'ajoutent les propos du Directeur Général des Douanes, mis en ligne sur ALADIN le 4 décembre 2018, qui écrit qu' « en raison du risque, le directeur régional a pris la décision de demander aux agents de quitter le bureau » blessant profondément nos collègues.

Nous lui avons d'ailleurs demandé un correctif afin de rétablir la vérité, aussi douloureuse et choquante soit-elle.

Car ce n'est pas le directeur régional qui a pris la décision de faire évacuer les agents, et encore moins les responsables du bureau inconscients du danger à venir, mais ce sont bien les agents eux-mêmes qui ont décidé de partir en appliquant un droit de retrait.

Nous estimons que tous ces responsables ont pêché par excès d'optimisme et manque d'anticipation, estimant à tort que tout rentrerait dans l'ordre, comme le laissait entendre la note directoriale du 3 décembre transmise aux agents au moment des événements.

Il s'avère que cela a été pour le moins prématuré car nul ne pouvait estimer qu'il n'y avait plus de danger.

Les graves événements récents en sont la preuve.

Nous soulignons par ailleurs que d'autres services pourraient être concernés par ce genre d'exactions, dont :

- le bureau de Saint Denis Aéro, isolé
- la direction, dont la proximité avec la Préfecture peut lui permettre le bénéfice d'une certaine protection des forces de l'ordre mais la met parallèlement au cœur des manifestations
- le Centre Douanier Postal, connu de tous, en bordure de ZUS, dans un quartier difficile et à proximité immédiate d'un lieu traditionnel d'affrontements violents.

Nous regrettons donc que si la direction régionale des douanes de La Réunion a tardé à octroyer à ses agents des autorisations exceptionnelles d'absence lorsqu'ils estimaient ne pas être en sécurité, que ce soit sur leur lieu de travail ou sur le trajet domicile-travail, en maintenant un sentiment de suspicion, elle ait été plus prompte à supprimer cette facilité.

Compte tenu de la disparité des lieux, de l'ampleur et de l'imprévisibilité des événements potentiellement dangereux, nous demandons :

1. Le rétablissement, jusqu'à la fin du mouvement des « gilets jaunes », du bénéfice des AEA pour les agents se sentant en danger, que ce soit sur leur lieu de travail ou sur leur

trajet domicile/travail.

2. La collecte systématique d'informations par les chefs de services sur les conditions de circulation rencontrées par les agents sur les trajets domicile -travail A/R et déplacements professionnels. Le cas échéant, ces informations peuvent être transmises aux forces de l'ordre.

3. La communication aux agents des douanes des informations communiquées par les forces de l'ordre en lien avec le mouvement des « gilets jaunes », afin d'anticiper les blocages de sites administratifs dans le cas d'une continuité du mouvement.

Par ailleurs, nous déplorons fortement que les agents, très éprouvés, n'aient reçu aucun message de soutien de leur hiérarchie pour qui seule la reprise rapide du travail et l'ampleur des dégâts semblent importer.

Pour preuve, l'absence d'institution d'une cellule d'aide psychologique, dès la reprise du service, voire même par anticipation.

Nous demandons donc la création d'une cellule d'écoute ou de soutien psychologique spécifique à ces événements pour les agents du Port. Cette cellule peut être également actionnée par des agents du Ministère victimes d'agressions sur les barrages au cours de ces 2 dernières semaines.

Nous tenons enfin à montrer que si ces événements ont mis en exergue l'inaction de certains, ils ont également mis en évidence l'attitude totalement opposée du chef de la BSE du PORT ce 3 décembre.

Pour résumer, ce dernier a rapidement pris la mesure du risque pour ses agents et a pris de fait les décisions qui s'imposaient. De plus, laissant sa famille angoissée par les risques qu'il encourait, il est revenu sur le site, au péril de sa propre sécurité compte tenu des circonstances, afin d'être témoin des événements mais également de porter assistance à ses collègues en difficulté, notamment lors de l'exfiltration des derniers agents (des cadres essentiellement) présents sur site.

Il a eu une conduite tout à fait remarquable, courageuse et exemplaire.

Nous avons ainsi transmis au Directeur Général des Douanes notre souhait que cette attitude héroïque soit relevée et récompensée, et nous ne comprendrions pas que le directeur régional des douanes de La Réunion ne soutienne pas cette demande.



Tout ceci laissera malheureusement des traces négatives dans les esprits : les agents du Port ont été profondément choqués du fait de la minimisation du danger qui a conduit à l'inaction, de la rapidité du rassemblement des nombreux manifestants hostiles et des forces de l'ordre proche de leur environnement de travail, de la dégradation de leurs

outils de travail puis du silence des responsables et de leur absence de soutien qu'ils assimilent à du mépris ...

Si le directeur régional a finalement bien compris la gravité des événements qui se sont déroulés sur le site douanier du Port ce 3 décembre 2018, il apparaît, au vu du déroulement des événements, que ce n'est pas le cas de tous ses chefs de service. Cela se concrétise par une rupture de confiance entre les agents et la chaîne hiérarchique:

Nous espérons que ce CHSCT apportera les réponses attendues et le soutien que sont en droit d'attendre les agents douaniers de La Réunion.

Gilles JUSTOME - Titulaire FO (DRFIP)

Fabienne SAMAIN - Suppléante FO (DRDDI)

